

# Matière Biodiversité et changements globaux L3 EE

**Les critères de l'Union Mondiale pour  
la Conservation de la Nature (UICN)**

**Travaux dirigés N°3**

Au cours des 50 dernières années, l'Homme a davantage modifié les écosystèmes que durant toute autre période de l'histoire de l'humanité. 20 à 70% de la surface de 11 des 13 biomes terrestres évalués par l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire ont été converti à des usages humains provoquant la disparition de nombreuses espèces. Il n'existe pas de cadre scientifique cohérent et largement accepté pour assurer le suivi de l'état de la biodiversité et identifier celles ayant une forte probabilité de disparition. Reconnaissant cette lacune, le quatrième Congrès Mondial de la Nature de l'UICN (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature) a lancé un processus pour développer des critères d'évaluation de l'état de la biodiversité et mettre en place une liste rouge mondiale des espèces (IV World Conservation Congress 2008).

Etablir un inventaire mondial le plus complet de [l'état de conservation](#) global des [espèces](#) végétales et animale à l'échelle planétaire.

Elle se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation de plus de 65 000 espèces (version 2012.2) sur les 1,8 million d'espèces connues.

*I*UICN utilise des critères quantitatifs et qualitatifs pour classer les espèces en fonction de leur probabilité d'extinction (risque d'extinction) et pour conseiller les politiques et les interventions à tous les niveaux

Par ailleurs, les critères de *I*UICN constituent la base de certains indicateurs de la Convention sur la Biodiversité Biologique

# Objectifs des listes rouges

**Le but essentiel de la liste rouge est de**

- ❖ **rassembler les informations sur les espèces menacées d'extinction,**
- ❖ **d'évaluer régulièrement l'évolution des risques que courent ces espèces, puis d'assurer une diffusion large de ces données auprès de nombreux publics. Elle peut en effet être utilisée par les agences gouvernementales, les organismes responsables de la protection de la nature et d'une façon générale par toute personne soucieuse du déclin de la biodiversité.**

rouge rempli de nombreuses fonctions, notamment :

- ❖ Elle sensibilise à l'importance de la diversité biologique et à la menace qui pèse sur elle ;
- ❖ Elle identifie et renseigne sur les espèces ayant le plus urgent besoin de mesures de protection. Elle fournit un inventaire complet du déclin de la biodiversité ;
- ❖ Elle offre un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces ;
- ❖ Elle procure des informations permettant de définir les priorités de la conservation au plan local et d'orienter les mesures de conservation ;
- ❖ Elle aide à influencer sur les politiques nationales et internationales, et fournit des informations sur des accords internationaux comme la [Convention sur la diversité biologique](#) (CBD) et la [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#) (CITES).

Cet inventaire est en partie assuré par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), une des six commissions internes de l'UICN, forte de 7 000 experts dans le monde chargés de mettre à jour la liste des espèces menacées, l'inventaire étant tributaire des connaissances disponibles.



Le [bison d'Europe](#) est classé espèce vulnérable (VU).

Ainsi les vertébrés sont plus représentés, car mieux connus, que les invertébrés. De même, les plantes vasculaires (plantes à fleurs et fougères) sont mieux connues que les plantes non vasculaires (mousses, algues vertes) et autres « végétaux » qui n'appartiennent pas à la lignée verte (algues brunes, algues rouges, champignons, etc.) Ces listes, bien qu'exhaustives pour certains groupes, ne reflètent donc pas l'état exact des menaces qui pèsent sur l'ensemble des espèces de la planète, mais d'ores et déjà un échantillon.

La liste est établie sur des critères précis permettant d'évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. La liste étant la synthèse de travaux scientifiques, elle reflète mieux le statut de conservation des espèces que les listes d'espèces protégées.



# Les critères

Pour chaque espèce évaluée, une estimation du danger d'extinction qui la menace est formulée par les groupes d'experts concernés, basée sur des critères bien définis, comme la taille de la [population](#), la disparition de son [habitat naturel](#) et le nombre d'individus qui ont atteint la maturité.

La classification dans les catégories d'espèces menacées d'extinction s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs, basés sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction, à savoir :

- A. Taille de la population totale,**
- B. Taux de déclin,**
- C. zone d'occurrence et d'occupation, (endémisme)**
- D. Degré de peuplement**
- E. Fragmentation de la répartition.**

Afin de rendre l'information finale obtenue la plus intelligible possible, une catégorie de risque d'extinction est alors attribuée à l'espèce.



Espèce

Évaluée

Menacée

EX

Eteinte au niveau mondial

EW

Eteinte au niveau sauvage

RE

Eteinte au niveau régional

CR

En danger critique

EN

En danger

VU

Vulnérable

NT

Quasi menacée

LC

Préoccupation mineure

DD

Données insuffisantes

NA

Non applicable

NE

Non évaluée

Les espèces sont classées selon neuf catégories.

- ” Espèce disparue.
- ” Espèce ayant disparu de la nature et ne survivant qu'en captivité.
- ” Trois catégories d'espèces en danger de disparition :
  - . En danger critique d'extinction
  - . En danger
  - . Vulnérable
- ” Espèce Quasi-menacée
- ” Préoccupation mineure
- ” Données insuffisantes
- ” Non évalué
- ” Chaque catégorie est complétée par des critères quantitatifs pour préciser la nature du risque.



### **Espèce disparue (EX)**

Une espèce est déclarée éteinte lorsque des études complètes (et adaptées à la biologie de l'espèce) ont permis d'affirmer que le dernier individu est mort. Il existe aussi un statut UICN pour les espèces certainement éteintes (PE).

Exemple Dauphin de Chine (EX), éteint en 2007.

### **Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (EW)**

Éteint à l'état sauvage.

Une espèce est classée « éteint à l'état sauvage » lorsqu'il n'existe plus de spécimens dans la nature. Il faut que l'espèce en question soit uniquement élevée en dehors de son aire de répartition d'origine.



### **Espèce en danger critique d'extinction (CR)**

Une espèce est dite En danger critique d'extinction lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger critique d'extinction et, en conséquence, qu'elle est confrontée à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage. Exemple le lynx d'Espagne est classé « CR C2a(i) ». Ceci indique que l'espèce remplit les critères C, C2 et C2a(i) de la catégorie CR soit :

Population estimée à moins de 250 individus matures (C) ;

Déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures (C2) ;

Aucune sous-population estimée à plus de 50 individus matures (C2a(i)).

### **Espèce en danger (EN)**

Espèces en danger

Une espèce est dite En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle remplit l'un des critères A à E (cf critères détaillés ci-dessous) correspondant à la catégorie En danger et, en conséquence, qu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.



### × **Espèce quasi menacée (NT)**

Libellule, [Cordulegaster bidentata](#), Espèce quasi menacée NT.

Une espèce est dite quasi menacée lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable mais qu'elle est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'elle les remplira probablement dans un proche avenir.

### ” **Préoccupation mineure (LC)**

Une espèce est dite de Préoccupation mineure lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes. L'Humain fait partie de cette catégorie.





## ” **Données insuffisantes (DD)**

Espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes

Une espèce entre dans la catégorie Données insuffisantes lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Une espèce inscrite dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie Menacé. L'inscription d'une espèce dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que l'espèce aurait pu être classée dans une catégorie Menacé. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles.

# Travail à fournir

**Etablir une liste d'espèces d'Algérie à partir de trois exemples pour chaque catégorie en précisant le nom scientifique, le nom commun, et le statut (rajouter une photo ci possible)**

**Suivre l'exemple suivant**

<b>Nom commun</b>	<b>Nom scientifique (binominale)</b>	<b>Statut</b>	<b>Photo</b>